

PANORAMA

Cahier thématique



Renforcer la préparation et la résilience face aux crises sanitaires



© OIE / Abdullah Alfrnekh

PERSPECTIVES



DOSSIER



AUTOUR DU MONDE

L'assurance est un contrat (la police) par lequel un assureur, en échange d'un montant (la prime), protège une autre partie contre les pertes consécutives à des aléas ou des catastrophes spécifiques. La réassurance est l'opération par laquelle un assureur transfère à un autre assureur tout ou partie des risques assumés. Les compagnies d'assurance qui protègent les éleveurs/exploitants contre les pertes liées à des maladies hautement contagieuses ont très souvent recours au système de la réassurance.

Les flambées de maladies graves sont rares, mais lorsqu'elles surviennent elles peuvent toucher des pans entiers du secteur de l'élevage et occasionner des pertes significatives. En général, les compagnies d'assurance recourent à des plans de réassurance pour se prémunir contre le risque important lié à ces pertes, et préserver ainsi leur équilibre financier.

Pour pouvoir proposer une couverture efficace, économique et pérenne contre une maladie animale, les assureurs se heurtent à des difficultés non négligeables, surtout dans les milieux très défavorisés. Ainsi, certains éleveurs qui ont de faibles revenus et de faibles marges sont dans l'impossibilité de payer leur prime d'assurance. Dans ce cas, le gouvernement peut intervenir et apporter son aide en subventionnant directement ou indirectement les primes d'assurance. Pouvoir créer un bon produit d'assurance dans un tel contexte de ressources est peut-être le plus grand défi à relever pour l'assureur. Des risques non quantifiables par manque de données fiables, des infrastructures limitées voire inexistantes pour la gestion et la délivrance des polices d'assurance, le manque de qualification du personnel, un accès limité au capital... font partie des nombreux problèmes concrets auxquels certains assureurs se trouvent confrontés.

Un plan d'assurance efficace permet aux éleveurs de mieux se préparer aux épizooties

Malgré les difficultés énoncés, la mise en place d'un plan d'assurance efficace peut être intéressant à bien des égards. Outre la protection contre les imprévus, l'existence même d'un plan d'assurance peut motiver des changements significatifs dans les filières concernées. Dès que les producteurs commencent à mieux appréhender le risque, l'assureur peut encourager certains changements visant à réduire et atténuer le risque. L'accroissement du niveau de biosécurité et un mode d'élevage plus responsable vont à leur tour améliorer la santé des cheptels. Avec le temps, ces comportements collectifs responsables modifieront le profil de risque de la filière. Ainsi, non seulement la probabilité de survenue d'un épisode infectieux sera réduite, mais son potentiel de déstabilisation sera également moindre. Ces deux éléments-clés abaisseront le montant des primes d'assurance tout en offrant une meilleure couverture aux assurés.

Au-delà des changements essentiels nécessaire à une meilleure gestion du risque sanitaire par les éleveurs, un autre avantage important d'un plan d'assurance efficace est qu'il permet en soi d'améliorer la capacité de la filière à se préparer aux épizooties et à y répondre efficacement.

[DH AgRisk Services Ltd dans The Parliamentary Review](#)

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.2.3146>

PERSPECTIVES

▶ OPINIONS ET STRATÉGIES

L'assurance et la réassurance ont-elles un rôle à jouer pour mobiliser les ressources dans les contextes de faibles ressources ?

MOTS-CLÉS

#analyse de risque, #assurance, #évaluation des risques, #impact socio-économique, #mobilisation des ressources, #préparation à l'urgence, #résilience, #risque.

AUTEURS

G. Hutchings^{(1)*} & J. Drakeford⁽¹⁾

(1) [DH AgRisk Services Ltd](https://www.dhagrisk.com), Essex House, 39-41 High Street, Great Dunmow, Essex, CM6 1AE (Royaume-Uni).

* Contact auteurs : gary.hutchings@dhagrisk.com

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© JackF/Getty Images

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 323 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int